

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LE JOURNAL : A ROUBAIX, chez le gérant, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béglin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Hays, Laffitte-Bullier, 4, Cio place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 29, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 13 DÉCEMBRE 1872

BOURSE DE PARIS	
DU 12 DÉCEMBRE	
3 0/0	54 75
4 1/2	77 »
Emprunt 1871	84 85
Emprunt 1872	87 25
DU 13 DÉCEMBRE	
3 0/0	54 25
4 1/2	77 25
Emprunt 1871	84 45
Emprunt 1872	86 85

Il est bien difficile aujourd'hui d'apprécier le sentiment politique qui règne en France. L'opinion publique est si fugitive, si impressionnable que l'analyse en est pour ainsi dire impossible. Cependant, en se plaçant au-dessus des partis, on peut parvenir à se rendre compte de la situation. Il y a en France deux divisions principales : ceux qui, sous le nom de républicains, puis de socialistes, aujourd'hui radicaux, mais toujours les mêmes, pourraient être compris sous le nom de démolisseurs, qui veulent renverser pour s'emparer, détruire pour réédifier à leur profit. C'est le parti le moins nombreux, mais il est actif, remuant, et il fait peur. Les vrais et sincères républicains ont la faiblesse de s'en servir, mais leur petit nombre s'y perd et ils s'y compromettent sans profit.

Un autre grand parti, et c'est la majorité de la nation, s'appelle le parti conservateur. Ce sont ceux qui veulent la tranquillité du foyer, la sécurité du commerce et de l'industrie, le respect de la propriété, et dans ce grand parti se trouvent des républicains, des monarchistes, mais surtout une masse inerte qui demande au gouvernement, quel qu'il soit, de le protéger et de faire marcher les affaires.

L'esprit chevaleresque, la foi monarchique, le patriotisme, tout cela a presque disparu dans les flots révolutionnaires qui nous submergent depuis près d'un siècle, et les mêmes hommes, qui applaudissent au coup d'Etat, aujourd'hui voient dans M. Thiers le sauveur de la patrie, parce que c'est lui qui est au sommet de la machine gouvernementale. Si nous avons dit plus haut que la foi chevaleresque et monarchique avait disparu, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'esprit monarchique n'est pas éteint.

C'est ainsi qu'on voit toujours graviter autour du pouvoir, quand il est personifié dans un chef quelconque, les étoiles filantes de tout gouvernement. C'est ainsi que dans la masse conservatrice on est disposé à attribuer à M. Thiers tout ce qui a pu être fait d'utile depuis le 8 février 1871. Et pourtant, rien n'a eu lieu sans le concours et souvent même sans l'initiative de l'Assemblée nationale. Deux mesures surtout prises par elle et malgré M. Thiers ont certainement prévenu des émeutes, peut-être même une nouvelle révolution et des conséquences désastreuses.

M. Thiers ne voulait pas la dissolution

tion de la garde nationale. Il voulait le retour à Paris. Croit-on réellement qu'avec les éléments de désordre d'une population armée, l'Assemblée à Paris n'eût pas été envahie, peut-être dispersée ?

Est-ce pour avoir voté ces importantes décisions qu'on accuse l'Assemblée de susciter des *tracasseries* à M. Thiers ? Qu'on soit donc de bonne foi et qu'on reconnaisse que toujours l'Assemblée a montré la plus grande abnégation, jusqu'à revenir sur un vote, de peur de faire naître un conflit redouté. Mais toute bonne volonté a des bornes, et quand la Majorité de la Chambre a vu M. Thiers pencher avec trop d'affectation du côté d'où sont toujours venus nos malheurs, elle a résisté, mais avec quels ménagements ! Les discussions dernières le prouvent.

On lit dans le Journal officiel :

Ministère de la guerre. — Volontaires d'un an.

Le versement à effectuer par les jeunes gens pouvant être admis à contracter des engagements d'un an après avoir satisfait aux conditions prescrites par la loi du 27 juillet 1872 et par le décret présidentiel du 1^{er} décembre courant, a été fixé, pour l'année 1872-1873, à la somme de quinze cents francs.

La majorité a pris le bon parti : avec un esprit d'initiative qu'ils ont trop rarement montré, avec une vigueur qu'il faut louer, en souhaitant qu'elle ne s'éteigne plus, les conservateurs ont envahi le territoire ennemi, et M. Lambert de Sainte-Croix, M. Baragnon, ont entouré et acculé la troupe dissolutionniste, qui s'est bien vue contrainte alors d'accepter le combat. Le chef, M. Gambetta, a déjà été grièvement blessé avant-hier, et a dû déposer les armes après une première rencontre ; sans doute on lui donnera demain le coup de grâce.

Résolution de la Gauche républicaine.

Nous avons publié hier le manifeste de l'extrême gauche, revêtu de quatre-vingt-six signatures.

La gauche avait été opposée à cette démonstration, qui devait avoir et a eu pour effet de rompre le faisceau éphémère des trois gauches, et de rejeter le centre gauche vers la droite. La gauche n'a cependant pas voulu abandonner l'extrême gauche, et, dans la réunion qu'elle a tenue hier, 11 novembre, à Versailles, elle a fait la déclaration que l'on trouvera dans l'extrait suivant du registre de ses délibérations.

Cet acte est revêtu de 104 signatures dont il importe de le faire remarquer, plusieurs figurent déjà sur le document émané de l'extrême gauche.

M. Fourcaud, vice-président, a donné à la réunion, au nom du Bureau et du Comité de direction, lecture de ce rapport ainsi conçu :

Messieurs,
La gravité de la situation a déterminé votre bureau et votre Comité de direction à

vous présenter un rapport spécial et un projet de résolution ainsi conçus :

Le mouvement d'opinion qui s'est manifesté spontanément dans toute la France, en faveur de la politique affirmée par le Message de l'illustre Président de la République, répondait aux plus chères aspirations de la Gauche républicaine.

Elle a donc soutenu de ses votes unanimes la grande et salutaire résolution de consolider le gouvernement républicain et avec lui l'ordre et la prospérité du pays.

Mais après les votes récents qui ont partagé l'Assemblée, les fluctuations de la majorité parlementaire ont amené une crise funeste pour les intérêts de la nation.

Le pays l'a comprise, et des pétitions chaque jour plus nombreuses invitent l'Assemblée à faire appel aux électeurs pour conjurer ce péril public.

Le moment est venu pour la gauche républicaine de faire connaître son opinion librement réfléchi.

Elle déclare :

Le droit de pétition est un droit public inviolable. Exercer ce droit en se conformant à la loi, c'est, dans les circonstances actuelles, accomplir un devoir civique. En effet, en présence d'une division parlementaire qui paralyse l'action gouvernementale, les principes reconnus dans tous les pays libres commandent de recourir aux élections pour départager l'Assemblée.

Une pensée de conciliation avait fait proposer, par un groupe de nos collègues, le renouvellement partiel.

Ce moyen paraissant actuellement écarté, la crise semble ne pouvoir se résoudre que par des élections générales.

En conséquence, le bureau et le comité de direction de la gauche républicaine proposent à la réunion la résolution suivante :

La gauche républicaine, s'associant aux manifestations de l'opinion publique en faveur des prochaines élections, approuve le pétitionnement et déclare que, sans exclure absolument l'idée d'un renouvellement partiel, elle votera le projet du renouvellement intégral de l'Assemblée nationale.

Les journaux carlistes de Madrid publient une proclamation de don Alphonse, le frère de Charles VII, assurant que désormais les lignes ferrées de la Catalogne seront respectées, tant qu'elles ne serviront pas au transport des troupes et des munitions de guerre du gouvernement.

Voici en quels termes elle s'exprime à ce sujet :

Les forces royales (carlistes) cesseront de mettre obstacle à la libre circulation des trains sur les voies ferrées ; mais elles leur prêteront au contraire aide et protection et appui ainsi qu'aux employés qui y sont attachés, aux voyageurs et aux marchandises, sous l'engagement pris par les conseils de direction que lesdits trains, soit express, soit de poste, soit ordinaires et autres, ne transporteront aucun article dit de contrebande de guerre, ni aucune force armée, ni rien enfin de ce qui peut servir à combattre les forces de Sa Majesté Charles VII.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 12 décembre.

Ou je me trompe fort, ou l'orage qui se prépare dans l'atmosphère politique est près d'éclater.

La commission des trente avait dernièrement demandé à M. Thiers de lui faire connaître ses projets constitutionnels ; elle attendait sa réponse pendant sa séance, hier ; vous savez qu'au lieu de la personne du chef du pouvoir, elle a reçu une lettre de lui. M. Thiers déclare qu'il n'a pas encore des idées arrêtées sur la question, qu'il ne pourra formuler un plan qu'après avoir échangé ses impressions avec celles de la commission ; il demande en conséquence une entrevue préalable. La commission a fait dire au chef du pouvoir qu'elle le recevrait vendredi prochain. Aussitôt M. Batbie a représenté à la commission qu'il était indispensable de régler la responsabilité ministérielle et les relations des pouvoirs avant de constituer. En conséquence, il a été statué que ces deux premières questions devaient toujours être résolues les premières, quelles que fussent les propositions que M. Thiers aurait à faire à la commission.

Voici donc la tentative constitutionnelle du gouvernement déléguée à l'arrière plan, et M. Thiers évitant d'en prendre l'initiative.

En présence de ces hésitations du pouvoir, les groupes de l'Assemblée dont les opinions sont plus nettes, ont voulu prendre l'offensive.

Aussitôt que les membres du centre gauche ont eu connaissance des deux manifestes de la gauche et de l'extrême gauche pour la dissolution, ils se sont réunis. M. Casimir Périer a représenté les paroles de l'entraînement dissolutionniste. L'unanimité de la réunion a manifesté sa répulsion pour une pareille tentative. On ajoute même que quelques membres auraient exprimé le désir de se rapprocher du centre droit.

Voici donc à la gauche, les hommes violents qui, au nombre de 200 environ, prennent la tête du mouvement vers la droite, leurs collègues plus modérés.

Pendant ce temps, la séance du 11 a dessiné l'attitude des partis.

A propos du décret qui charge des conseillers d'Etat d'aider le nouveau ministre des finances à soutenir la discussion de son budget, M. Baragnon a objecté avec raison que la constitution de 1848 n'avait aujourd'hui aucune force obligatoire et que le seul moyen d'organiser la responsabilité ministérielle était d'exiger que les ministres fussent obligés de se suffire à la séance publique et d'y montrer leur compétence.

On a vu par cet incident aigre-doux quelles étaient déjà les dispositions de la droite ; mais elles se sont encore plus

vivement accentuées quand M. Lambert Ste-Croix est monté à la tribune pour demander de fixer à samedi prochain le rapport sur les pétitions relatives à la dissolution de l'Assemblée.

En un clin d'œil la salle a été debout comme par une secousse électrique. On sentait qu'il y avait dans cette démarche un signal général pour la lutte, quand le citoyen Gambetta est venu déclarer à la tribune qu'il aspirait depuis longtemps à cette satisfaction solennelle due au *vœu spontané* du pays. Je voudrais que vous fussiez témoin de l'explosion d'indignation produite par ce mot *spontané*. C'est alors que M. Baragnon, avec sa soudaineté d'esprit naturelle, a demandé à la gauche depuis quand elle se piquait de respect pour les vœux du pays, elle qui avait étouffé toutes les manifestations de l'opinion pendant la guerre et qui faisait des pétitionnements spontanés dans tous les débits de boisson avec l'aide des liqueurs fortes.

L'attitude des deux partis était telle que l'on voyait que tout le monde est pressé d'en finir. Les paroles du citoyen Gambetta avaient été couvertes par les applaudissements de la gauche. Celles de M. Baragnon ont trouvé un écho chaleureux non-seulement dans toutes les nuances de droite mais jusque sur les bancs du centre gauche. Il est maintenant évident que la dissolution a contre elle tout ce qui n'a pas signé les deux manifestes de la gauche.

Quoi qu'il en soit, tout le monde veut un dénouement, car aussitôt que M. Grévy a eu mis aux voix le rapport des pétitions dissolutionnistes pour samedi, la Chambre tout entière s'est levée. Le vote a été unanime. A samedi donc, et Dieu sauve la France ! La gauche républicaine n'était nullement disposée à adhérer au manifeste de l'extrême gauche, mais, sous la pression de celle-ci, la gauche a fini par se prononcer aussi pour la dissolution. Vous voyez donc que la gauche est à la remorque de l'extrême gauche qui, elle-même, est à la remorque des réfugiés et des déportés de la commune. Ce sont ces bandits qui, inévitablement, deviendront nos maîtres, si la majorité conservatrice ne prend pas des mesures promptes et énergiques.

Il n'y a plus de juste milieu, d'équivoque et de bascule possibles ; la situation est bien nettement posée, entre la politique de salut social et la démagogie ; les partis intermédiaires disparaissent. M. Thiers va être mis en demeure de prendre un parti et de rompre avec la gauche, sinon il faut qu'il parte. Je puis vous certifier que beaucoup de généraux, de magistrats, de membres du clergé, de notabilités dans le commerce et l'industrie, encouragent les fractions conservatrices de l'Assemblée à prendre, sans retard, des résolutions décisives.